

14ème législature

Question N° : 93418	De M. Damien Abad (Les Républicains - Ain)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > économie sociale	Tête d'analyse > mutuelles	Analyse > réseaux de prestataires. opticiens.
Question publiée au JO le : 23/02/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 31/05/2016 Date de renouvellement : 13/09/2016 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les éventuelles dérives des réseaux de soins ouverts. En effet, de nombreux assureurs ou mutuelles font appel à des plateformes spécialisées chargées de sélectionner des opticiens partenaires. Certes, ces réseaux répondent à la demande de lunettes bon marché produites en France. Cependant, il est nécessaire de veiller à ce que ces réseaux de soins garantissent la liberté de choix des opticiens. Or les patients, afin d'être remboursés correctement, sont contraints de se rendre dans l'un de ces magasins précis, ce qui altère leur liberté. Ainsi, il souhaiterait savoir dans quelle mesure le Gouvernement compte agir pour éviter les dérives de ces systèmes.